

Budget primitif 2012 de la commune

Le rapporteur,

➔ présente le projet de budget primitif 2012 de la commune de Pacé.

Ce projet de budget a fait l'objet d'une analyse lors de la « commission des finances et administration générale » du 13 mars 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

le budget primitif 2012 de la commune ;

VOTE :

- recettes de fonctionnement du budget principal 2012 de la commune par 23 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention,
- dépenses de fonctionnement du budget principal 2012 de la commune par 23 voix pour, 5 voix contre,
- recettes d'investissement du budget principal 2012 de la commune par 23 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention,
- dépenses d'investissement du budget principal 2012 de la commune par 23 voix pour, 5 voix contre.